



# **BILAN DE LA CLT de Saint-Étienne**

-

## **Année 2012**





La Commission Logement Territorialisée de Saint-Etienne s'est réunie 11 fois au cours de l'année 2012 dans les conditions suivantes :

- Points d'information générale sur l'actualité liée au logement des personnes défavorisées et les réformes engagées.
- Présentation des protocoles d'opérations HLM et associatives :
  - Avis de principe sur les logements conventionnés Anah très sociaux
  - Validation des propositions de logements conventionnés Anah très sociaux
  - Présentation des mises en service d'opérations nouvelles.
- Echanges sur les politiques de relogement et d'attribution.
- Etude régulière de l'ensemble des dossiers inscrits au fichier départemental :
  - Examen de la file active en trois séances, deux fois par an, soit 6 séances au total.
- Etude spécifique sur des thématiques particulières de la demande prioritaire :
  - Sorties de structures d'hébergement
  - Demandes spécifiques et situations particulières : accord collectif, DALO, demandes relevant de l'accessibilité, expulsion, ....
- Présentation des demandes de baux glissants et sous-locations HLM liées aux nouvelles demandes et à la file active.
- Etude de situations particulières à la demande des services instructeurs et/ou des bailleurs.

L'évaluation réalisée sur l'ensemble de l'année 2012 avec un comparatif sur les années antérieures porte sur :

1 - Les mouvements du fichier.....	page 3
2 - Les nouvelles opérations présentées par les bailleurs au cours de l'année.....	page 6
3 - Les nouvelles demandes.....	page 9
4 - Les relogements et les sorties du fichier.....	page 13
5 - Les dispositifs liés à la CLT.....	page 17
6 - Conclusion.....	page 20



# **1 - LES MOUVEMENTS DU FICHER**



## 1.1 - Au cours de l'année 2012

➤ **804** demandes examinées en file active, dont :

\* 256 ménages inscrits sur la CLT de Saint-Étienne au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (stock de situations non résolues de l'année antérieure), contre 309 au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

\* 548 nouvelles demandes enregistrées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2012 contre 488 en 2011.

➤ **506** sorties du fichier enregistrées sur l'année 2012 réparties de la façon suivante :

\* 343 ménages relogés par l'intermédiaire de la CLT, soit **67,80 %** des ménages sortis du dispositif (contre 67,3% en 2011), dont :

- 287 relogements par les bailleurs sociaux (83,5% des relogements, hausse de 3,5 points par rapport à 2011).
- 56 relogements par l'intermédiaire d'associations, dans le parc privé (16% des relogements, diminution de 4 points par rapport à 2011).

\* 52 ménages relogés par eux-mêmes, soit **10,30 %** des sorties du fichier (contre 11,8 % en 2011)

\* 111 annulations, soit **21,90 %** des sorties du fichier.

## 1.2 - Au 31 décembre 2012

➤ **298** ménages restent inscrits sur la CLT de Saint-Etienne, soit une augmentation de 16,5 % par rapport à 2011.

Tableau comparatif sur 5 ans

	2007(1)	2008 (1)	2009 (1)	2010 (1)	2011 (1)	2012 (1)
<b>Demandeurs inscrits au 1<sup>er</sup> janvier</b>	369	413	309	309	<b>309</b>	<b>256</b>
<b>Nouvelles demandes sur l'année</b>	581	516	535	475	<b>488</b>	<b>548</b>
<b>Sorties du fichier</b>	537	620	535	475	<b>541</b>	<b>506</b>
Dont, relogés par l'intermédiaire de la CLT	313	382	350	296	<b>364</b>	<b>343</b>
Dont, relogés par eux-mêmes (secteur privé)	116	126	84	51	<b>64</b>	<b>52</b>
Dont, annulations	108	112	101	128	<b>113</b>	<b>111</b>

(1) Les données ont été réajustées en ne prenant en compte, que les inscrits en priorité sur la CLT de St Etienne afin d'éviter les doubles-comptes.



### **Globalement :**

L'activité de la CLT a évolué au cours l'année 2012 avec une importante augmentation des nouvelles demandes présentées (+12%) et corrélativement une hausse des relogements effectués par la CLT parmi les sorties du fichier au cours de cette même période ainsi qu'une baisse de la part des ménages relogés par eux-mêmes. Il convient de noter à ce titre les évolutions contrastées en matière de relogements CLT alors que l'évolution des relogements CLT à l'échelle départementale est stable. La CLT de Saint Etienne reste celle qui assure près de la moitié des relogements du département (+ de 48%) avec une progression sensible constatée pour les relogements assurés par le parc HLM depuis 2010 (+21%).

Ces différents éléments montrent la très bonne vitalité de la CLT de Saint Etienne par rapport aux autres CLT du département au cours de l'année 2011.

A l'échelle départementale, la CLT de Saint Etienne constitue également le principal territoire de relogement des situations spécifiques (sortants de structure d'hébergement, expulsions, DALO, Habitat Indigne) et des dispositifs de relogements liés à la CLT (intermédiation locative dans le parc privé).



## **2 - PRESENTATION D'OPERATIONS NOUVELLES**





Il s'agit des opérations nouvelles présentées par les bailleurs sociaux et associatifs au cours de l'année, soit pour avis d'opportunité (conventionnés ANAH très sociaux), soit pour mise en service d'opération.

			NOMBRE DE LOGEMENTS RESERVES																													
			T1				T2				T3				T4				T5 et Plus				Sous-total									
Bailleurs	Adresse	VILLE	PLUS	PLAI	PST	PLS	PLUS	PLAI	PST	PLS	PLUS	PLAI	PST	PLS	PLUS	PLAI	PST	PLS	PLUS	PLAI	PST	PLS	PLUS	PLAI	PST	PLS	PLUS	PLAI	PST	PLS	TOTAL	
Alliade Habitat	26, rue de la Résistance	Saint Etienne					2					1															2	1			3	
Bâtir et Loger	21, rue des Genêts	Sorbiers														1													1		1	
Bâtir et Loger	1-3-5, rue de Montafouet	La Talaudière					2	2			2	4				1											4	7			11	
Bâtir et Loger	9, route de Pierrefof	St Genest Lerpt					1	3				4			2												3	7			10	
Bâtir et Loger	13bis, avenue Hoche	Villars						1				1																2			2	
Bâtir et Loger	2, rue du Golf	Villars						3								3												6			6	
Cité Nouvelle	32bis, av. de Rochetaillée	St Etienne						1				2				2						1						6			6	
Cité Nouvelle	32 A, av. de Rochetaillée	St Etienne									4					2											6				6	
Cité Nouvelle	11, rue Désiré Claude	St Etienne										1															1				1	
Loire Habitat	38, rue Gabriel Péri	St Etienne										1			1	3											1	4			5	
Loire Habitat	6, rue G.Courbet	St Genest Lerpt					1					2															1	2			3	
Loire Habitat	6, rue de l'Avenir	Villars					1									1											1	1			2	
Loire Habitat	Rue L. Berger	Sorbiers									1	2				2											1	4			5	
Loire Habitat	rue Palluat de Besset	St Etienne					1	1			1	3			1	2					1						3	7			10	
Loire Habitat	39, route de Lyon	St Héand										1										1						2			2	
Métropole Habitat	26, rue Vivaraize	St Etienne					1					1				2											1	3			4	
Métropole Habitat	45, rue Virgile	St Etienne														1												1			1	
Métropole Habitat	10 à 16, rue C. Pissarro	St Etienne									2					2						1						5			5	
Métropole Habitat	11 à 19, rue Sisley	St Etienne									2					2	2					1						5	2			7
Métropole Habitat	Centre Bourg	St Priest En Jarez					1				2	2				2						1						3	5			8
Métropole Habitat	17, rue de l'Université	St Etienne						1				1				1												3			3	
Métropole Habitat	9, rue H. Chalumeau	St Etienne					2				1	2				2												3	4			7
Métropole Habitat	9, bd Dalgabio	St Etienne										1				1												2			2	
<b>SOUS TOTAL</b>			-	-	-	-	12	12	-	-	15	29	-	-	10	26	-	-	2	4	-	-	39	71	-	-	-	-	-	-	110	





			NOMBRE DE LOGEMENTS RESERVES																Sous-total	TOTAL								
Bailleurs	Adresse	VILLE	T1				T2				T3				T4						T5 et Plus							
			PLUS	PLAI	PST	PLS	PLUS	PLAI	PST	PLS	PLUS	PLAI	PST	PLS	PLUS	PLAI	PST	PLS	PLUS	PLAI	PST	PLS	PLUS	PLAI	PST	PLS		
Métropole Habitat	15-17, rue Berthe Morisot	St Etienne					2				1						4						1				8	8
Métropole Habitat	4, rue C. Pissarro	St Etienne									1						1										2	2
Néolia	1, rue Gallois	St Etienne											2														2	2
Néolia	10, rue Gérentet	St Etienne											1				1										2	2
Néolia	10, rue A. Martin	Roche La Molière					5				1																6	6
Néolia	3, rue H. Barbusse et 5, rue Cizeron	St Etienne						1				1															2	2
Pact Loire	26, rue Baudin	St Etienne										1															1	1
Pact Loire	5, rue Denis Epitalon	St Etienne	1					2																			3	3
Pact Loire	15, rue R. Follereau	St Etienne																		1							1	1
Pact Loire	56, rue Royet	St Etienne										1															1	1
Particulier	3, rue Noël Blacet	St Etienne						3																			3	3
SEDL	29, rue Royet	St Etienne															1										1	1
SODIHA	52, bd Daguerre	St Etienne															1										1	1
SODIHA	13, rue L. Guimet	St Etienne										1															1	1
<b>SOUS TOTAL</b>			-	1	-	-	5	5	3	-	2	6	2	-	1	6	1	-	-	1	1	-	8	9	7	34		
<b>TOTAL</b>			-	1	-	-	17	17	3	-	17	35	2	-	11	32	1	-	2	5	1	-	47	90	7	144		

On peut constater que le nombre de logements réservés au titre du contingent préfectoral (25% de l'offre financée par l'Etat et l'Anru) et présentés en CLT au cours de l'année 2012 a connu une forte augmentation avec 144 logements offerts à la location contre 128 en 2011, soit une nouvelle augmentation de l'offre mise en service.

Toutefois le nombre de logements financés en PLAI et conventionnés très sociaux a progressé et représente désormais plus de 67% de l'offre présentée en CLT contre 58,6 % en 2011.

Cette augmentation très sensible reste liée en particulier au développement des mises en service sur la ville-centre du département et au rattrapage en logements sociaux (article 55 de la loi SRU) sur les communes de couronne.



## **3 - LES NOUVELLES DEMANDES**



**548** nouvelles demandes enregistrées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2012. Cette augmentation des nouvelles demandes en 2012 (+12%) témoigne de l'importance des besoins nouveaux de relogement pour les ménages en difficultés sur le territoire de la CLT.

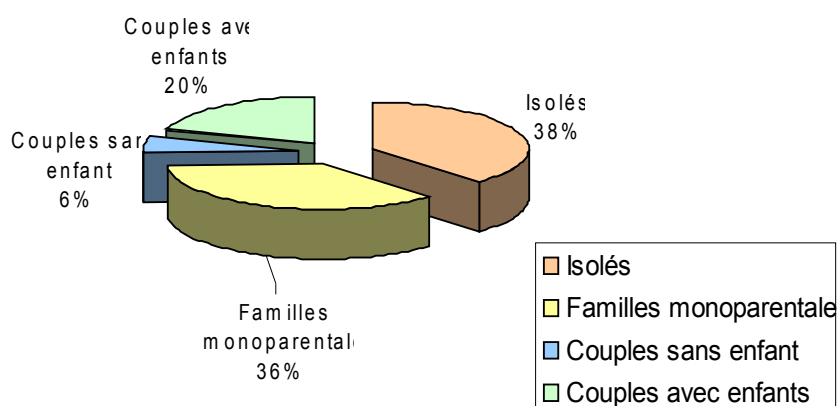
#### Evolution des nouvelles demandes sur 5 ans

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Nouvelles demandes	516	535	475	488	548

### 3.1 - Typologie des ménages

Années	Isolés	Familles monoparentales	Couples sans enfant	Couples avec enfants	TOTAL
2008	176	217	24	99	516
2009	197	193	23	122	535
2010	179	174	25	97	475
2011	188	173	25	102	488
2012	208	197	33	110	548

#### TYPOLOGIE DES MENAGES



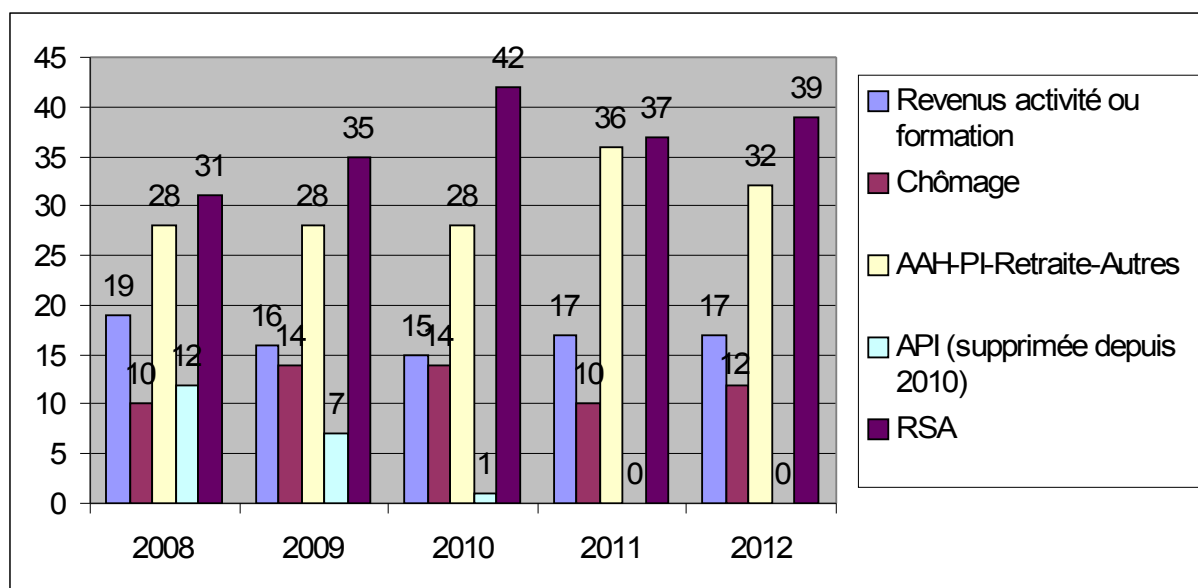
Parmi les nouvelles demandes inscrites sur la CLT de Saint-Etienne, les familles monoparentales et les personnes isolées représentent toujours les trois quart des situations examinées. On peut relever cependant que la part des couples avec enfants reste stable (20% des nouvelles demandes).



### 3.2 - Nature des revenus des demandeurs

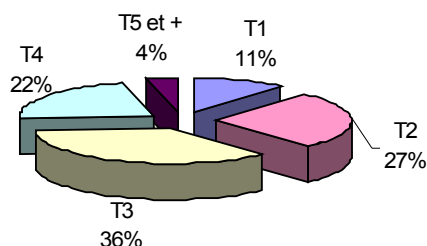
Un seul revenu est généralement pris en compte au titre de revenu principal. Pour les bénéficiaires de minima sociaux : AAH-RSA, c'est la nature, et non le montant des ressources qui a été retenu en priorité. La répartition des revenus reste constante en 2012 par rapport aux années antérieures avec une légère progression des revenus liés au chômage et des bénéficiaires du RSA.

**EVOLUTION COMPARATIVE EN POURCENTAGE SUR 5 ANS**



A l'inverse, on constate une diminution de la part des ménages bénéficiaires de l'AAH/PI/Retraite.

### 3.3 - Type de logement souhaité



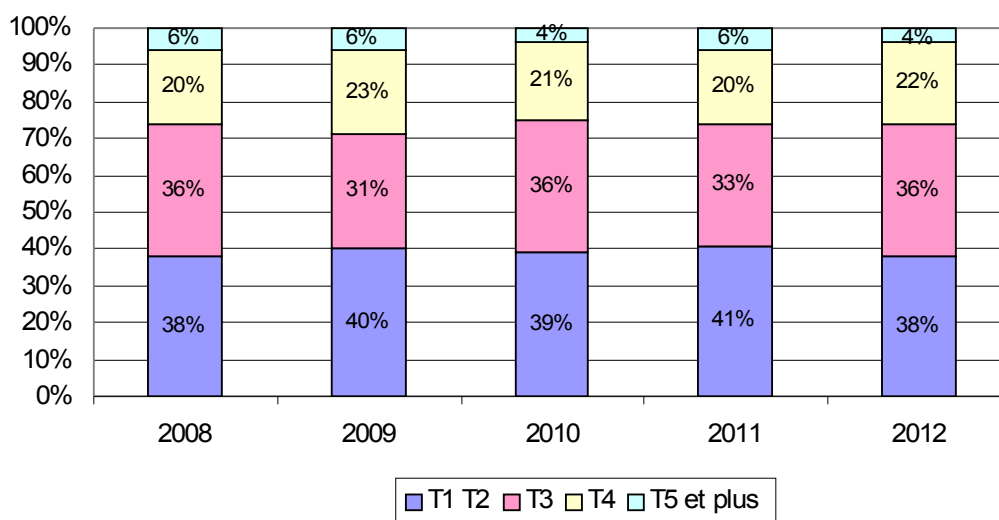
On constate une répartition « équilibrée » des typologies de logement demandé :

- 38% des logements de petite taille (T1 et T2) contre 40% en 2011
- Plus d'un tiers des demandes concerne les logements de taille moyenne (T3)
- 26% des logements de taille supérieure (T4 et plus) soit une stabilisation par rapport à l'année 2011.

Ce phénomène est à prendre en considération au regard de la relative stabilité des compositions familiales des demandeurs.



### EVOLUTION COMPARATIVE EN POURCENTAGE SUR 5 ANS



### 3.4 - Motif de la demande

	2011		2012	
CADA	16	3,28%	15	3,07%
Structure d'urgence, CHRS, ALT, temporaires	82	16,80%	123	25,20%
Sortie d'ILO	8	1,64%	15	3,07%
Séparation, hébergé par un tiers	133	27,25%	125	25,61%
<b>Total absence de logement</b>	<b>239</b>	<b>48,98%</b>	<b>278</b>	<b>56,97%</b>
Problème d'accessibilité	45	9,22%	61	12,50%
Vétusté - Insalubrité	52	10,66%	36	7,38%
Sur ou sous peuplement, éloignement	11	2,25%	21	4,30%
Loyers et charges élevés	54	11,07%	73	14,96%
Expulsion	30	6,15%	31	6,35%
Vente, cessation de bail	19	3,89%	22	4,51%
Situation dérogatoire	38	7,79%	26	5,33%
<b>Total état du logement</b>	<b>249</b>	<b>51,02%</b>	<b>270</b>	<b>55,33%</b>

Le motif lié à l'absence de logement reste prépondérant et connaît une forte augmentation par rapport à 2011 (près de 57% des motifs de la demande). Ce phénomène est principalement lié à la forte hausse des demandes exprimées au motif de « structures d'urgence, CHRS, ALT et temporaire » ainsi que des sorties d'intermédiation locative. Ces éléments confortent le travail particulier engagé dans la CLT de Saint Etienne sur la thématique des ménages sortants de structure.

Parmi les progressions, on peut également relever les motifs liés à l'accessibilité, le surpeuplement et les loyers et charges élevées. L'évolution liée au motif accessibilité conforte le travail engagé par les CLT sur l'accord collectif départemental.

En revanche, le motif lié aux expulsions locatives reste constant.

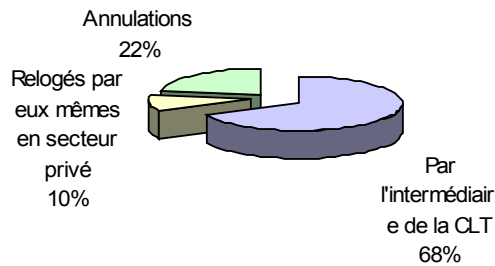


## **4 - LES RELOGEMENTS ET LES SORTIES DU FICHER**

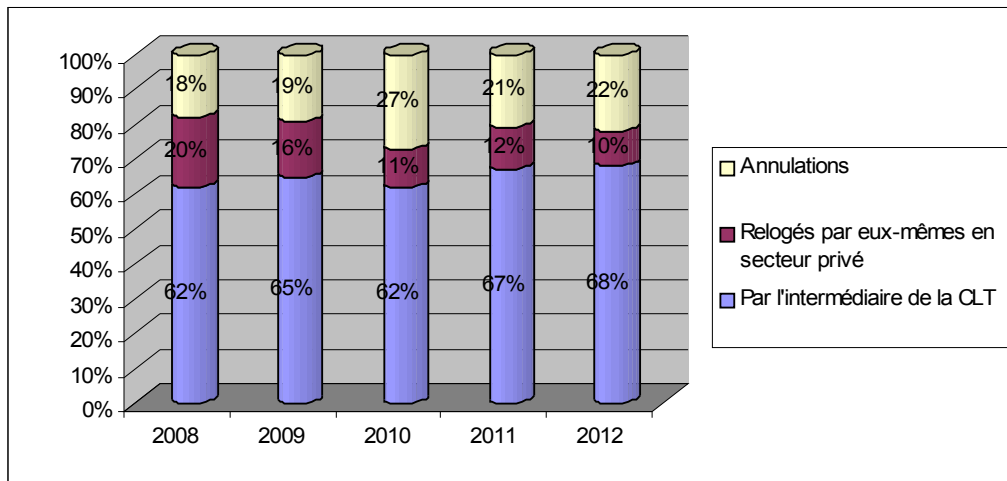




Année	Relogés par la CLT		Relogés privé par eux-mêmes	Annulés suite à 2 refus ou sans suite	TOTAL
	Parc bailleurs sociaux	Parc privé avec les associations			
2012	287	56	52	111	506



### ÉVOLUTION COMPARATIVE SUR 5 ANS



68% des relogements ont été effectués par l'intermédiaire de la CLT au cours de l'année 2012 soit une évolution comparable à 2011, avec un nombre de relogements dans le secteur privé en légère baisse.

L'effort de relogement reste très important depuis les 5 dernières années.

Les relogements issus des associations agréées ont régressé par rapport à l'année 2011 (-22%). Ce phénomène témoigne de la difficulté de mobilisation du parc privé à des fins de relogement très social et renforce l'intérêt d'une réflexion des acteurs du futur PDALD sur les outils de développement et le rôle de ce dernier, en complémentarité du parc public.

Enfin, on peut relever les efforts de relogement des ménages du Plan (« profils PDALD ») effectués par les bailleurs sociaux en dehors des CLT à travers la convention de mobilisation du contingent préfectoral (soit 282 relogements), soit + 25% par rapport à 2011, efforts qui représentent à l'échelle départementale plus de 35% des efforts de mobilisation des bailleurs (pourcentage en hausse de plus de 7 points). En revanche, la part des relogements sur contingent préfectoral des ménages concernés par le processus de renouvellement urbain reste encore très importante sur la CLT de Saint Etienne avec près de 61% des relogements du département effectués sur ce motif, sur le territoire de la CLT.





**11** diagnostics baux glissants ont été réalisés par les opérateurs associatifs agréés (Pact Loire, ANEF, Renaître) et **18** baux glissants ont été orientés. Par ailleurs, le dispositif de sous locations HLM par l'intermédiaire du Pact Loire mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 a permis de réaliser **7** diagnostics et **3** sous-locations ont été orientées.

La CLT de Saint Etienne constitue le premier territoire de mobilisation du dispositif bail glissant et sous-location HLM (55% pour 40 baux glissants et sous location et 30 diagnostics sur le département) dont elle reconnaît l'utilité face à la précarisation et la complexification des situations des demandeurs connaissant des difficultés d'accès au logement, notamment face à la montée en charge de la problématique de prévention des expulsions.

#### 4.1 - Répartition par bailleur des ménages recensés qui ont été relogés par l'intermédiaire de la CLT

Régies	Années	2008	2009	2010	2011	2012
ASL-REGIE NOUVELLE*		43	34	36	54	38
SODIHA-PACT* (propriétaire ou gestionnaire)		26	13	23	18	18
BATIR ET LOGER		31	35	18	26	31
CITE NOUVELLE		67	55	48	58	76
HMF		10	4	7	2	2
ALLIADE		13	16	16	14	7
LOIRE HABITAT		61	66	63	47	63
METROPOLE HABITAT		55	65	51	80	58
HLM Sud Est		9	5	3	4	3
TOIT FOREZIEN		48	36	21	22	18
NEOLIA		5	8	7	25	25
IMMOBILIERE 3 F		1	0	2	2	1
ERILIA		13	13	1	4	3
SFHE					8	0
<b>TOTAL</b>		<b>313</b>	<b>382</b>	<b>296</b>	<b>364</b>	<b>343</b>

\* Sous-location, bail glissant : les chiffres concernent uniquement les relogements dans le privé, les relogements par bailleurs publics sont comptabilisés dans les relogements par ces bailleurs

#### Évolution comparative sur 5 ans

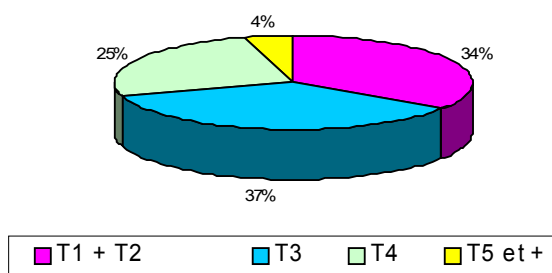
Années	2008	2009	2010	2011	2012
<b>File active</b>	929	844	784	797	804
<b>Relogés CLT</b>	382	350	296	364	343
<b>Pourcentage</b>	<b>41 %</b>	<b>41 %</b>	<b>38 %</b>	<b>46%</b>	<b>43%</b>



La CLT de Saint Etienne constitue le premier territoire d'inscription des nouveaux demandeurs de logement prioritaire (53% de l'activité départementale) et le premier territoire offrant des logements pour les ménages en difficulté (59,5% de l'activité départementale).

#### 4.2 - Répartition par type de logements des ménages recensés qui ont été relogés par l'intermédiaire de la CLT

Relogements	T1/T2	T3	T4	T5 et +
2011: <b>364</b>	127	139	70	28
2012 : <b>343</b>	118	123	87	15



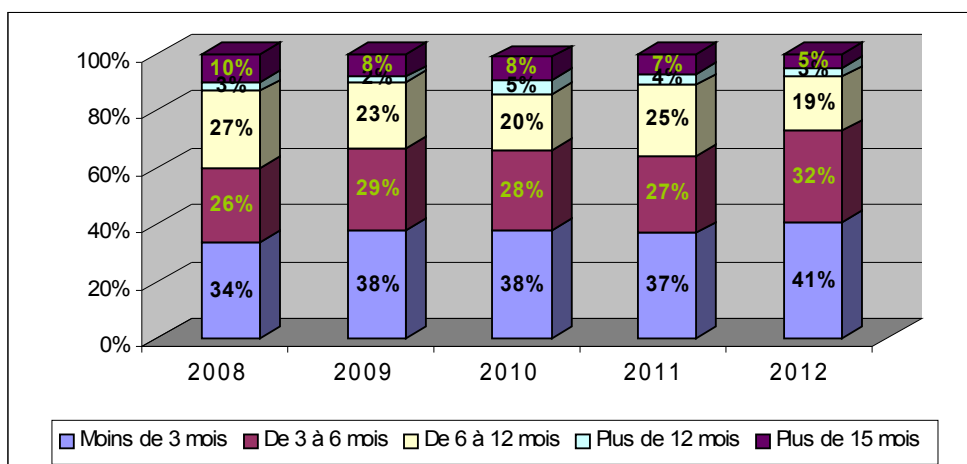
La répartition des relogements par typologie de logements confirme la prépondérance des relogements sur les petits logements (T1/T2) et logements de taille moyenne (T3) avec cependant une progression significative de logements de T4.

#### 4.3 - Analyse de la durée d'inscription au fichier au moment du relogement

	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois	Plus de 15 mois
Relogements 2011	135	100	90	14	25
Relogements 2012	139	111	65	12	16

Les délais de relogement se sont améliorés avec une diminution en volume des ménages relogés sur un délai d'un an et plus.

#### EVOLUTION COMPARATIVE SUR 5 ANS





## **5 - Les dispositifs liés à la CLT**



### **5.1 - L'accord collectif départemental**

L'accord collectif a été renouvelé suite à l'approbation du Comité Responsable du PDALD du 2 décembre 2009 et soumis en commission permanente du Conseil Général le 10 janvier 2010.

Ce dispositif renégocié au sein du PDALD entre l'Etat, le Conseil Général et les bailleurs sociaux identifie un nouvel objectif partenarial portant sur la réalisation d'un maximum de 122 solutions logement sur 3 ans, identifiées au sein des CLT, dont 50 sur la CLT de Saint Etienne.

**L'accord collectif a été officiellement signé le 28 mars 2011 et est entré en vigueur au cours de l'année 2011. La CLT de Saint Etienne avait cependant engagé une démarche de pré-identification des ménages susceptibles de relever de ce dispositif avant son entrée en vigueur.**

**21 ménages ont été concernés par ce dispositif sur la CLT de Saint Etienne sur un objectif plafond 2011-2014 de 50 ménages.**

13 ménages ont été identifiés en vue d'un relogement.

5 ménages ont été relogés suite à la démarche.

3 ménages ont vu leur demande annulée suite à l'abandon de leur projet de relogement.

**Sur le plan qualitatif, les membres de la CLT ont pu relever l'importance des problématiques liées aux différentes formes de handicap.**

**Le renouvellement de ce dispositif est à l'étude pour la période 2014-2016 avec une enveloppe plafond de 50 solutions plafond identifiée sur le territoire de la CLT.**

### **5.2 - La mobilisation du contingent préfectoral**

La convention de mobilisation du contingent préfectoral signée le 13 juillet 2005 entre l'Etat et les bailleurs sociaux est le complément de l'accord collectif. Il renforce la mobilisation de l'offre des bailleurs sociaux en faveur des publics relevant des CLT et du fichier. Les résultats sont détaillés dans le bilan départemental.

**La convention de mobilisation du contingent préfectoral a été renégociée et renouvelée dans ses objectifs au cours de l'année 2010. Elle a été signée le 25 janvier 2011 entre l'Etat et AMOS 42 suite à l'avis favorable du CRP du PDALD du 10 novembre 2010.**

Il convient de relever que pour l'année 2012, ce sont 282 ménages supplémentaires relevant des « profils PDALD » auxquels s'ajoutent 58 ménages « Renouvellement Urbain » qui ont été relogés sur le territoire de la CLT de Saint Etienne par l'intermédiaire de cette convention (soit une baisse de près de la moitié des relogements sur ce dernier motif par rapport à 2011). Ces relogements s'ajoutent aux 287 relogements effectués par les bailleurs sociaux dans la CLT de Saint Etienne, soit un total de 627 relogements pour l'année 2012.



### **5.3 - Les autres dispositifs fonctionnant en interaction avec la CLT :**

Dans le cadre du suivi du contingent préfectoral prioritaire et des missions de relogement confiées aux opérateurs associatifs (PACT Loire, ASL, ...), la CLT intervient pour les missions de relogement « de droit commun » sur le territoire de Saint Etienne et sa couronne, ou des missions d'appui aux relogements propres à certains dispositifs liés à la rénovation urbaine (ANRU).

Il convient de relever également que la CLT est le partenaire principal de mise en œuvre du dispositif d'intermédiation locative, suite à l'appel à projet régional issu du Plan de relance Etat sur l'Hébergement. Ce dispositif s'est poursuivi en 2012 et a permis de compléter l'offre de relogement classique issue de la CLT en permettant le relogement de ménages relevant du PDALD et rencontrant des difficultés particulières d'accès au logement.

On peut enfin souligner que la CLT constitue l'outil privilégié de relogement de l'Etat dans le cadre de l'application de la loi sur le « Droit au Logement Opposable » (DALO) et la lutte contre l'habitat indigne.

Son rôle reste aussi à souligner dans l'articulation opérée avec la commission de prévention des expulsions de l'arrondissement de Saint Etienne, dont elle constitue l'instance de relogement.

#### **- Bilan DALO :**

La commission a examiné, en 2012, 108 dossiers : 107 en matière de recours logement et 1 en matière de recours hébergement, auxquels s'ajoutent 3 dossiers suite à recours contentieux et 1 suite à recours gracieux, soit : 111 demandes de logement et 1 demande d'hébergement.

47,57 % des recours du département de la Loire sont exercés sur la CLT de Saint Etienne, ce qui représente 49 demandes de logement prioritaire soit une légère augmentation en pourcentage par rapport à l'année 2011 (44 % soit 56 dossiers).



## **6 - CONCLUSION**





L'exercice de l'année 2012 reste très positif sur le territoire de la CLT de Saint Etienne tant dans la prise en charge des relogements que dans les situations abordées (expulsions, DALO, Habitat Indigne, sortants de structures d'hébergement). Il convient cependant de relever que les situations prises en charge au sein de la CLT de Saint Etienne deviennent de plus en plus difficiles, avec l'émergence de problématiques budgétaires et financières sérieuses, mais aussi liées à la santé mentale ou au comportement ou au mode de vie. Les différents acteurs de l'hébergement et du logement qui composent la CLT ont pu mesurer un durcissement des attentes des demandeurs et une progression des refus d'adhésion à l'accompagnement ou aux propositions de relogement.

La CLT de Saint Etienne constitue également le territoire départemental prioritaire d'identification et de développement de solutions pour les ménages en difficulté d'accès au logement, avec la volonté de conforter les dispositifs fonctionnant tels que le bail glissant ou l'intermédiation locative et d'expérimenter de nouvelles formes de prises en charge (sous-location HLM). Un travail particulier a été également engagé en 2012 et poursuivi en 2013 sur les enjeux liés à l'évolution de l'offre par rapport à la demande ainsi que sa localisation au regard des politiques d'attribution.

La convention de mobilisation du contingent préfectoral signée du Préfet de la Loire et du Président d'AMOS 42 le 25 janvier 2011 et l'approbation du Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI) par arrêté préfectoral du 22 /11/2010, pour la période 2010/2013 confirment les priorités affichées aux partenaires de la CLT en vue de permettre la mise en œuvre des actions de relogement du DALO et du chantier du Logement d'Abord.

Le renouvellement attendu de la convention de mobilisation du contingent préfectoral mais aussi de l'accord collectif départemental dès 2014 doit permettre de soutenir les efforts partenariaux conduits au sein de la CLT pour le relogement des ménages en difficulté. La confortation des engagements liés aux Mous PDALD en 2013 permet également de conforter par l'intermédiaire des maîtrises d'ouvrage associatifs et de manière complémentaire, la prise en charge des ménages en difficulté de logement.